

ORDRE DU JOUR
Séance du conseil d'établissement
École de la Clairière
Mercredi, le 21 janvier 2026 -18h30
En présentiel – local 152



1. Ouverture de la séance 1 min.
2. Choix d'un secrétaire de réunion 2 min.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour 2 min.
4. Parole au public 5 min.
5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 5 min.
 - 5.1 Lecture et adoption
 - 5.2 Suivi au procès-verbal
6. Informations budgétaires 15 min.
 - 6.1 Sommaire du budget révisé
 - 6.2 Résolution mesures dédiées et protégées
 - 6.3 Présentation des résultats financiers du SDG 24-25
 - 6.4 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement
 - 6.5 Demande – Fonds spéciaux
7. Modification au code de vie – vouvoiement 5 min.
8. Planification de la consultation obligatoire des élèves 10 min.
9. Sorties et activités éducatives 10 min.
10. Levée de fonds/ Activités de financement 5 min.

11. Informations des membres 10 min.
 - Représentante des enseignants
 - Représentante du service de garde
 - Représentante des employés de soutien
 - Direction
 - Président
12. Levée de l'assemblée